

VD_GERICHTE JL18.054327 vom 22. August 2019

VD Tribunal cantonal, 2019-08-22, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_JL18.054327

FR: VD_GERICHTE JL18.054327 du 22 août 2019

IT: VD_GERICHTE JL18.054327 del 22 agosto 2019

Erwägungen

E. 4.1

En définitive, le recours doit être rejeté et l'ordonnance confirmée.

E. 4.2

Les frais judiciaires, fixés à 100 fr. (art. 62 al. 3 TFJC [tarif des frais judiciaires civils du 28 septembre 2010 ; BLV 270.11.5]), seront mis à la charge de l'appelante, qui succombe (art. 106 al. 1 CPC), mais provisoirement laissés à la charge de l'Etat, celle-ci bénéficiant de l'assistance judiciaire. En sa qualité de conseil d'office de l'appelante, Me Sandra Gerber a droit à une rémunération équitable pour ses opérations et débours dans la procédure d'appel. Dans son relevé des opérations du 16 août 2019 pour la période du 7 mars 2019 au 16 août 2019, le conseil

- 13 - précité indique avoir consacré 4.75 heures et son avocate-stagiaire, Me Soraya Mokhatari, 0.25 heures, à l'exécution du mandat ; ces heures peuvent être admises. L'indemnité de Me Gerber peut ainsi être fixée à 969 fr. 45, arrondie à 970 fr., soit 882 fr. 50 d'honoraires ([180 fr. x 4.75] + [110 fr. x 0.25]) auxquels s'ajoutent les débours, par 17 fr. 65, soit 2% du défraiment hors taxe (art. 3bis RAJ [règlement du 7 décembre 2010 sur l'assistance judiciaire en matière civile ; BLV 211.02.3]), et la TVA à 7.7% sur le tout (art. 2 al. 3 RAJ [règlement du 7 décembre 2010 sur l'assistance judiciaire en matière civile ; BLV 211.02.3]). La bénéficiaire de l'assistance judiciaire sera tenue de rembourser, dans la mesure de l'art. 123 CPC, les frais judiciaires et l'indemnité au conseil d'office, mis provisoirement à la charge de l'Etat.

E. 4.3

Vu le sort de l'appel, l'intimée a droit à de pleins dépens de deuxième instance, qui seront arrêtés à 450 fr. (art. 12 TDC [tarif des dépens en matière civile du 23 novembre 2010 ; BLV 270.11.6]).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.